

AUTORISATION SIMPLIFIEE



A adresser complétée - recto-verso - **avant la manifestation**
à votre délégation Sacem **accompagnée de votre règlement.**

Informations sur l'organisateur

Nom de l'organisateur (association, club, organisme...) :

.....

Nom et prénom de son représentant :

Qualité :

Adresse :

Code postal | |_| |_| |_| |_| | Commune :

Tél. |_| |_| |_| |_| |_| |_| | Tél. portable |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

Courriel : @

Site Internet :

Association adhérente à une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem OUI NON

Nom de la fédération :

Association reconnue "Éducation Populaire" OUI NON

Date d'agrément : / /

Nature de votre manifestation et conditions d'organisation

Concert, spectacle

• Budget des dépenses :

• budget artistique€

• frais techniques€

• frais de publicité€

Montant total du budget :€

• Prix d'entrée ou de la consommation

la plus vendue :€

Repas en musique

Prix du couvert :€

Nombre de convives :

Bal, séance dansante

• Budget des dépenses :

• budget artistique€

• frais techniques€

• frais de publicité€

Montant total du budget :€

• Prix d'entrée ou de la consommation

la plus vendue :€



Date et lieu

Le / /

de h à h

Nom et adresse du lieu (salle, chapiteau, plein air) :

.....
.....

Diffusions musicales

Diffusions musicales par :

Musique vivante

Musique enregistrée

Musiciens

CD, fichiers numériques licitement acquis, DVD

Orchestre

DJ animateur

Coordonnées du chef d'orchestre ou DJ :

.....
.....

Règlement du forfait

Montant du forfait de droits d'auteur à régler avant votre séance : € TTC

Je soussigné déclare exacts les renseignements mentionnés sur la présente fiche et joins mon règlement. Je recevrai la facture acquittée de la Sacem dans les prochains jours pour ma comptabilité. Ce forfait, dont le paiement me libère de toute autre formalité Sacem, représente la redevance de droits d'auteur intégrant la réduction de 20% accordée par la Sacem aux organisateurs munis de l'autorisation préalable prévue par le Code de la propriété intellectuelle ainsi que, le cas échéant, la réduction protocolaire ou "Education Populaire" à laquelle j'ai droit. J'ai bien noté que le montant du forfait n'intègre pas la rémunération équitable due à la Spré que je devrai, le cas échéant, régler à réception de la note de débit accompagnant celle de la Sacem.

Fait le à

Signature

Merci de conserver un double de ce document.

Les droits non administrés par la Sacem et, notamment, les droits voisins ne relevant pas de la compétence de la Spré au titre de la rémunération équitable reconnue aux artistes-interprètes et producteurs de phonogrammes par l'article L.214-1 du Code de la propriété intellectuelle sont expressément réservés.

Art. 32 – Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Il est obligatoire de répondre à l'ensemble des demandes d'information figurant au présent formulaire.

Responsable du traitement : Sacem.

Principales finalités du traitement : perception des redevances de droits d'auteur et de la rémunération équitable prévue par l'article L. 214-1 du Code de la propriété intellectuelle. Facturation. Comptabilisation. Recouvrement.

Destinataires : Sacem et ses partenaires.

Existence d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition susceptible d'être exercé auprès de la Sacem - Département des autorisations de diffusion publique - 225, avenue Charles de Gaulle - 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique 225 av. Charles de Gaulle - 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex - Tél. : 01 47 15 47 15 - Fax : 01 47 15 47 16 - www.sacem.fr
Société civile à capital variable - 775 675 739 - RCS NANTERRE

sacem 